



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA  
FEDERATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU  
MILIEU AQUATIQUE DE HAUTE-LOIRE**



**Edition 2020**

**à CUSSAC SUR LOIRE - Malpas -**



# SOMMAIRE

**Ordre du jour..... page 3**

**Comptes financiers de la Fédération ..... page 4**

- **Bilan exercice 2019 et budget prévisionnel 2020 et annexe..... page 4**
- **Compte rendu de la commission des finances du 5 mars 2020..... page 12**
- **Synthèse de l'exercice 2019 par le cabinet comptable SARDA.....page 14**
- **Rapports des vérificateurs aux comptes ..... page 14**
- **Résolutions financières..... page 15**

**Rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'année 2019..... page 16**

**Orientations fédérales 2020..... page 36**

# Assemblée Générale de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire

3

**2020  
à Cussac sur Loire**

**Organisation avec l'A.A.P.P.M.A. du Pont de Chadron  
(SOLIGNAC SUR LOIRE)**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Ouverture des travaux (Appel des A.A.P.P.M.A. et constitution du Bureau).
- 2 - Accueil des participants par l'A.A.P.P.M.A. et la municipalité.
- 3 - Remerciements aux personnalités.
- 4 - Comptes financiers de la Fédération :
  - Bilan exercice 2019 et budget prévisionnel 2020 et annexes
  - Compte rendu de la commission des finances du 5 mars 2020
  - Synthèse de l'exercice 2019 par le cabinet comptable SARDA
  - Rapport des vérificateurs aux comptes
  - Résolutions financières
- 5 - Rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'année 2019
- 6 – Orientations fédérales 2020 et actualités
- 7 - Exposés des personnalités.

## 1 - BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF				
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES		Montant 2019	Rappel 2018
	<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>378 452,35 €</b>	<b>394 354,12 €</b>
211	Terrains, étangs, barrages		25 916,33 €	25 916,33 €
212	Agencements, aménagements, terrains, étangs, barrages		65 071,00 €	
2812	Amortissement agencements, terrains, étangs, barrages		-50 899,20 €	14 171,80 €
21311	Bâtiments : Maison de la Pêche		109 246,34 €	
281311	Amortissement bâtiments : Maison de la Pêche		-109 246,34 €	0,00 €
21312	Bâtiments : Annexe Maison de la Pêche		65 359,73 €	
281312	Amortissement bâtiments : Annexe Maison Pêche		-65 359,73 €	0,00 €
21313	Bâtiments : Garage		15 300,00 €	
281313	Amortissement bâtiments : Garage		-191,25 €	15 108,75 €
2135	Installation, agencement, aménagement des constructions		306 288,76 €	
28135	Amortissement instal., agenc., aménag. des constructions		-90 980,89 €	215 307,87 €
2151	Matériel technique		70 226,35 €	
28155	Amortissement matériel technique		-62 680,43 €	7 545,92 €
2182	Matériel transport		102 630,79 €	
28182	Amortissement matériel transport		-94 184,65 €	8 446,14 €
2183	Matériel bureau et informatique		20 697,75 €	
28183	Amortissement matériel bureau et informatique		-18 232,25 €	2 465,50 €
2184	Mobilier		38 277,21 €	
28184	Amortissement mobilier		-19 987,33 €	18 289,88 €
261	Titres participation Crédit Mutuel		50 932,00 €	50 181,00 €
2611	Titres participation Crédit Agricole		12 268,16 €	12 051,36 €
271	Titres immobilisés (parts Conservatoire National Saumon)		8 000,00 €	8 000,00 €
	<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>443 420,57 €</b>	<b>429 486,14 €</b>
4011	La Poste : timbres siège social		589,50 €	1 213,34 €
4686	Produits à recevoir		60 644,03 €	76 539,40 €
4739	Produits à reverser à la Fédération Nationale		0,00 €	0,00 €
486	Charges constatées d'avance		109,95 €	576,00 €
5081	Crédit Agricole : compte titres		91 297,50 €	91 297,50 €
5121	Crédit Agricole : compte courant		51 437,18 €	28 625,37 €
51212	Crédit Agricole : compte sur livret RMA		69 575,10 €	69 774,00 €
51213	Crédit Agricole : compte sur livret Fédération		74 442,82 €	66 707,08 €
51215	Crédit Agricole : Livret sociétaire		15 547,21 €	15 325,50 €
51221	Crédit Mutuel : compte courant		1 617,07 €	1 624,58 €
51222	Crédit Mutuel : Livret Bleu Association		77 839,68 €	77 260,23 €
531	Caisse		320,53 €	543,14 €
	<b>T O T A L</b>		<b>821 872,92 €</b>	<b>823 840,26 €</b>

P A S S I F			
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant 2019	Rappel 2018
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>691 335,56 €</b>	<b>675 514,04 €</b>
110	Report à nouveau	565 424,82 €	622 205,39 €
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	70 235,67 €	70 235,67 €
129	Résultats de l'exercice (excédent)	18 253,02 €	-56 780,57 €
1312	Subventions d'équipement reçues de la F.N.P.F.	95 532,86 €	94 091,10 €
13121	Subventions d'équipement reçues du Conseil Régional	2 120,00 €	0,00 €
1392	Subventions d'équipement de la F.N.P.F. inscrites au compte de résultat	-59 808,03 €	-54 237,55 €
1393	Subventions d'équipement du Conseil Régional inscrites au compte de résultat	-422,78 €	0,00 €
	<b>DETTES</b>	<b>130 537,36 €</b>	<b>148 326,22 €</b>
4371	Autres organismes sociaux : impôts à la source	696,31 €	0,00 €
4386	Organismes sociaux : charges à payer	23 049,31 €	23 605,12 €
4671	Autre compte créditeur : CMSA	10 808,80 €	10 808,80 €
4681	Charges à payer de gestion	11 385,07 €	8 989,67 €
4682	Charges constatées d'avance : travaux	9 311,37 €	15 358,77 €
4732	Club Halieutique Interdépartemental	1 250,00 €	2 834,00 €
4733	Redevance Agence de l'Eau	68 886,60 €	71 559,20 €
4738	Produits divers à reverser aux AAPPMA	2 784,91 €	5 821,26 €
4871	Produits constatés d'avance : indemnités microcentrales	2 364,99 €	9 349,40 €
	<b>T O T A L</b>	<b>821 872,92 €</b>	<b>823 840,26 €</b>

3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2019

D E P E N S E S		PREVISIONNEL 2019	REALISE 2019	PREVISIONNEL 2020
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant	Montant	Montant
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	53 950,00	50 008,53	54 950,00
60210001	Achats truites arc en ciel Lac du Bouchet	17 800,00	18 289,20	18 650,00
60210003	Achats saumons Lac du Bouchet	1 200,00	1 259,01	0,00
60210005	Achats corrégonnes Lac du Bouchet	2 250,00	2 247,15	2 250,00
60210006	Achats ombles chevalier Lac du Bouchet	1 650,00	437,81	2 200,00
60210008	Achats truites arc en ciel : parcours Loire	0,00	0,00	3 000,00
60216001	Achats de produits d'entretien	100,00	4,18	50,00
60611001	Fournitures de gaz	1 900,00	1 794,15	1 800,00
60612001	Fournitures d'électricité	1 100,00	960,00	1 000,00
60613001	Fournitures d'eau	150,00	117,15	150,00
60620001	Fournitures de carburants Renault Mégane	1 450,00	1 471,26	1 500,00
60620002	Fournitures de carburants Renault Traffic	1 200,00	1 101,48	1 200,00
60620003	Fournitures de carburants Dacia Duster	2 100,00	2 738,53	2 800,00
60620005	Fournitures de carburants Mitsubishi	600,00	566,03	600,00
60620006	Fournitures de carburants Citroën Jumpy	750,00	673,91	750,00
60620007	Fournitures de carburants Suzuki Vitara	1 200,00	1 169,38	1 200,00
60620008	Fournitures de carburants matériel pêche électrique	150,00	64,09	100,00
60640001	Fournitures de bureau	4 900,00	5 007,20	1 500,00
60640002	Frais impression	1 200,00	1 750,80	1 050,00
60650001	Fournitures d'habillement	1 050,00	899,20	1 050,00
60650002	Fournitures d'équipements	1 000,00	688,17	1 000,00
60650003	Fournitures d'habillement GPP	1 950,00	2 416,30	2 350,00
60650004	Fournitures d'habillement Agents de développement	0,00	822,32	200,00
60680001	Autres fournitures	3 200,00	1 616,54	4 000,00
60680002	Autres fournitures : achat matériels animations	2 000,00	1 599,91	2 500,00
60680003	Autres fournitures : achat matériels technique	1 800,00	507,98	1 550,00
60680004	Autres fournitures : achat matériels informatique	3 250,00	1 806,78	2 000,00
60680005	Autres fournitures : achat matériels pour APN	0,00	0,00	500,00
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	37 350,00	35 320,16	36 900,00
61320001	Locations immobilières	1 550,00	1 492,68	900,00
61340001	Locations de droits de pêche	6 500,00	6 267,30	6 300,00
61350001	Location matériel de téléphonie	650,00	623,96	650,00
61360001	Location matériel de photocopie	2 150,00	2 145,60	1 800,00
61400001	Charges de copropriété	0,00	44,49	200,00
61520001	Frais entretien et nettoyage siège social	3 300,00	3 521,56	3 600,00
61520002	Frais réparation siège social	1 000,00	0,00	500,00
61550001	Entretien et réparations matériel de transport Renault Mégane	500,00	954,10	500,00
61550002	Entretien et réparations matériel de transport Renault Traffic	750,00	83,45	500,00
61550003	Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster	600,00	1 033,93	600,00
61550005	Entretien et réparations matériel de transport Mitsubishi	350,00	311,96	500,00
61550006	Entretien et réparations matériel de transport Citroën Jumpy	500,00	878,51	500,00
61550007	Entretien et réparations matériel de transport Suzuki Vitara	500,00	306,11	500,00
61550008	Entretien et réparations autres matériels	350,00	0,00	500,00
61560001	Frais de maintenance	5 500,00	4 436,68	4 350,00
61560002	Frais maintenance site internet	600,00	600,00	600,00
61560003	Frais contrat d'assistance	300,00	597,58	900,00
61570001	Frais entretien et réparation matériel	1 300,00	602,98	600,00
61610001	Primes d'assurances véhicules	4 200,00	4 311,78	4 300,00
61680001	Autres assurances	6 650,00	6 932,69	6 950,00
61740001	Dons, cadeaux	0,00	19,80	1 550,00
61810001	Documentation générale	100,00	155,00	100,00
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	79 950,00	70 391,54	74 450,00
62100001	Frais ristournes dépositaires	4 550,00	4 090,99	4 100,00
62200001	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 100,00	3 539,20	14 400,00
62300001	Publicité, information, publications	10 600,00	10 803,50	11 400,00
62310001	Frais manifestations promotionnelles	20 800,00	18 114,38	12 500,00
62320001	Frais de promotion : cartes découverte	2 750,00	2 966,02	2 900,00
62340001	Dons, cadeaux aux élus, personnels, etc...	350,00	0,00	0,00
62510001	Frais de parking	50,00	89,70	100,00
62510002	Frais de péage	600,00	859,30	900,00
62530001	Frais déplacements du personnel	3 750,00	3 155,37	3 300,00
62540001	Indemnités compensatrices de frais	7 900,00	6 667,72	7 700,00
62570001	Frais de réception	600,00	346,33	1 400,00
62600001	Frais de télécommunications	4 500,00	4 292,36	4 200,00
62600002	Frais postaux	2 500,00	2 429,10	2 450,00
62700001	Frais services bancaires	250,00	234,08	250,00
62780001	Autres frais et commissions	50,00	7,01	50,00
62810001	Cotisations organismes piscicoles	6 500,00	6 401,44	6 400,00
62810002	Cotisations autres organismes	100,00	395,04	400,00
62820001	Ateliers Pêche Nature	6 000,00	6 000,00	2 000,00
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	11 950,00	11 922,40	8 000,00
63100001	Impôts et versements assimilés sur rémunérations	3 500,00	3 425,00	3 900,00
63120001	Taxe d'apprentissage	1 750,00	1 752,86	0,00
63130001	Cotisation à la formation professionnelle (OCAPIAT)	1 750,00	1 717,54	1 300,00
63510001	Impôts locaux	2 650,00	2 743,00	2 800,00
63580001	Autres droits	2 300,00	2 284,00	0,00

<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>354 150,00</b>		<b>328 690,89</b>		<b>341 150,00</b>
64110001	Rémunérations du personnels administratifs	81 600,00		81 478,60		82 900,00	
64110002	Rémunérations du personnels techniques	103 700,00		103 228,87		105 500,00	
64110003	Rémunérations du personnels animations	52 700,00		52 554,68		52 900,00	
64130001	Primes et gratifications stagiaires	1 000,00		204,17		500,00	
64141001	Indemnisation stage longue durée	1 500,00		0,00		2 400,00	
64141002	Indemnisation service civique	650,00		645,48		650,00	
64160001	Indemnités journalières	0,00		152,48		0,00	
64510001	Cotisations de sécurité sociale (C.M.S.A.)	65 650,00		51 997,86		54 000,00	
64530001	Cotisations aux caisses de retraite (A.G.R.I.C.A.)	32 100,00		25 983,62		28 000,00	
64560001	Cotisations pour le compte de l'Etat	950,00		707,52		850,00	
64570001	Cotisations prévoyance de base	4 500,00		4 526,18		4 650,00	
64580001	Cotisations complémentaire santé	4 800,00		4 736,81		4 800,00	
64800001	Frais de formation professionnelle	5 000,00		2 474,62		4 000,00	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>240 250,00</b>		<b>188 913,92</b>		<b>286 250,00</b>
65300001	Frais d'assemblée générale	2 800,00		2 860,00		2 500,00	
65300002	Frais de congrès	1 000,00		50,00		500,00	
65300003	Frais de conseils et commissions	5 900,00		3 581,26		4 300,00	
65300004	Frais de réunions des Présidents	1 100,00		1 066,00		1 100,00	
65300005	Frais de réunion des gardes pêche particuliers	700,00		754,00		0,00	
65300006	Frais de représentation du Président	500,00		241,55		500,00	
65300007	Frais de représentation du Trésorier	1 100,00		985,00		1 000,00	
65300008	Frais de représentation des administrateurs	1 700,00		1 177,24		1 300,00	
65300009	Frais fonctionnement siège social	400,00		372,09		400,00	
65720001	Subventions aux AAPPMA pour travaux piscicoles	5 000,00		5 000,00		10 000,00	
65720002	Subventions au SICALA pour travaux piscicoles	27 000,00		6 480,27		16 000,00	
65720003	Subventions FNPF travaux piscicoles à reverser aux AAPPMA	9 750,00		3 219,40		4 650,00	
65720004	Subventions diverses	1 000,00		655,00		700,00	
65720005	Subventions autres organismes à reverser aux AAPPMA	3 800,00		850,00		0,00	
65720006	Frais travaux continuité écologique	29 000,00		16 440,00		31 900,00	
65730001	Subventions de compensation aux AAPPMA	88 000,00		88 021,03		85 150,00	
65730002	Subventions de cotisations mutualisés aux AAPPMA	0,00		0,00		83 200,00	
65740001	Subventions de communication aux AAPPMA	18 550,00		18 542,50		4 200,00	
65750001	Subventions de repeuplements aux AAPPMA	25 000,00		23 350,19		20 000,00	
65760001	Subventions de garderie aux AAPPMA	7 350,00		5 100,00		7 050,00	
65780001	Attribution aux AAPPMA droits pêche Club Halieutique	5 100,00		5 107,11		5 100,00	
65800001	Autres charges	2 500,00		2 108,55		3 700,00	
65800002	Frais autres actions techniques	3 000,00		2 952,73		3 000,00	
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
67800001	Autres charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00	
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		<b>39 300,00</b>		<b>40 865,71</b>		<b>39 950,00</b>
6811135	Amortissement installation, agencement des constructions	20 500,00		20 528,69		20 300,00	
6811136	Amortissement garage	0,00		191,25		750,00	
6811233	Amortissement étangs, terrains, barrages	4 750,00		4 724,20		4 750,00	
681125	Amortissement matériel technique et outillage	2 550,00		3 619,06		2 600,00	
6811282	Amortissement matériel de transport	7 300,00		7 279,95		7 300,00	
6811283	Amortissement matériel de bureau et informatique	1 150,00		1 499,09		1 200,00	
6811284	Amortissement mobilier	3 050,00		3 023,47		3 050,00	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>816 900,00</b>	<b>816 900,00</b>	<b>726 113,15</b>	<b>726 113,15</b>	<b>841 650,00</b>	<b>841 650,00</b>
<b>EXCEDENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 253,02</b>	<b>18 253,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>816 900,00</b>	<b>816 900,00</b>	<b>744 366,17</b>	<b>744 366,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R E C E T T E S		PREVISIONNEL 2019		REALISE 2019		PREVISIONNEL 2020	
N° Cptes	INTITULE DES COMPTES	Montant		Montant		Montant	
<b>70</b>	<b>CESSIONS DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES</b>		10 000,00		20 377,50		26 800,00
70800001	Produits activités annexes : pêches électriques	3 500,00		9 730,00		9 000,00	
70800002	Produits activités annexes : interventions pédagogiques	4 500,00		5 987,50		6 000,00	
70800004	Produits activités annexes : études piscicoles	2 000,00		4 180,00		10 500,00	
70800005	Produits activités annexes : location barques	0,00		480,00		1 000,00	
70800006	Produits activités annexes : gestion administratives AAPPMA	0,00		0,00		300,00	
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		317 500,00		273 668,07		254 050,00
74160001	Subvention exploitation Fédération Nationale	172 500,00		169 634,66		143 600,00	
74160002	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux SICALA	23 500,00		6 781,77		17 500,00	
74160003	Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux AAPPMA	10 850,00		3 219,40		0,00	
74170001	Subvention exploitation FNPF : redevance hydroélectrique	5 400,00		5 105,44		5 100,00	
74180001	Subvention Agence de l'Eau	45 100,00		42 600,00		36 200,00	
74180002	Subvention continuité écologique	23 850,00		16 978,80		22 300,00	
74200001	Subvention exploitation : Conseil Régional	29 900,00		23 398,00		20 700,00	
74200002	Subvention exploitation : Conseil Départemental	0,00		0,00		2 100,00	
74200003	Subvention exploitation : autres organismes	6 400,00		5 950,00		6 550,00	
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		449 350,00		436 484,21		527 600,00
75610001	Cotisations fédérales	270 600,00		261 541,77		346 000,00	
75611001	Ristourne Club Halieutique	123 000,00		123 490,66		123 500,00	
75680001	Autres cotisations et vignettes	37 000,00		35 170,50		35 200,00	
75800001	Inscriptions manifestations	4 100,00		3 915,00		3 900,00	
75820001	Produits publicité sur Guide de la Pêche	650,00		960,00		950,00	
75820002	Participations des AAPPMA aux repeuplements	0,00		0,00		1 500,00	
75830001	Participations des AAPPMA sur frais de gestion	10 900,00		9 901,02		13 200,00	
75840001	Produits divers de gestion courante	200,00		270,00		250,00	
75860001	Participation des AAPPMA sur travaux	2 300,00		818,30		1 000,00	
75860002	Participation travaux continuité écologique	0,00		46,96		300,00	
75870001	Participation inscription APN	600,00		370,00		1 800,00	
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		3 800,00		4 797,22		4 600,00
76400001	Revenus des valeurs mobilières de placement	3 800,00		4 797,22		4 600,00	
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		11 450,00		8 886,69		9 450,00
77520001	Produits des cessions d'éléments d'actifs	0,00		0,00		0,00	
77700001	Quote-part des subv. investissement virée au compte de résultat	5 450,00		5 993,26		6 450,00	
77800001	Autres produits exceptionnels	0,00		30,00		0,00	
77800003	Autres produits exceptionnels : remboursements divers	6 000,00		2 863,43		3 000,00	
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>		0,00		152,48		0,00
79100002	Transfert de charges d'exploitation : personnel technique	0,00		152,48		0,00	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>792 100,00</b>	<b>792 100,00</b>	<b>744 366,17</b>	<b>744 366,17</b>	<b>822 500,00</b>	<b>822 500,00</b>
<b>DEFICIT</b>		<b>24 800,00</b>	<b>24 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 150,00</b>	<b>19 150,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>816 900,00</b>	<b>816 900,00</b>	<b>744 366,17</b>	<b>744 366,17</b>	<b>841 650,00</b>	<b>841 650,00</b>

**4 - SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL 2020**

R E C E T T E S			D E P E N S E S		
N° Cptes	Comptes budgétaires	Montant	N° Cptes	Comptes budgétaires	Montant
			1392	Subventions d'équipement Fédération Nationale inscrites au compte de résultat	6 450 €
281	Amortissements immobilisations	41 350 €	2183	Matériel de bureau et informatique	2 000 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		41 350 €	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		8 450 €
			<b>AUGMENTATION DES MOYENS FINANCIERS</b>		<b>32 900 €</b>

# Annexe 1 : bilan synthétique de gestion du lac du Bouchet 2019

		<b>ANNEXE : GESTION DU PLAN D'EAU DU LAC DU BOUCHET ANNEE 2019</b>	
COMPTES		DEPENSES	RECETTES
		Détails	
<b>* Achat poissons</b>			
- Saison Grand Public : 900 kg truites arc-en-ciel	5 523,70 €		
350 kg saumon atlantique	1 259,01 €		
- Saison Pêche Sportive : 1600 kg grosses truites arc-en-ciel	12 765,50 €		
- autres investissements :			
- 0 cristivomers : indisponibles	0,00 €	<b>22 233,19 €</b>	
+ frais livraison (péage + frais)	0,00 €		
- 30 000 Corégones	2 247,17 €		
- 530 Ombles Chevalier	437,81 €		
+ frais livraison (péages)			
<b>* Fournitures de bureau (permis) :</b>	858,00 €	<b>858,00 €</b>	
<b>* Temps travail : gestion technique et garderie 10 jours/an à 300 €/j</b>	3 000,00 €	<b>3 000,00 €</b>	
<b>* Temps travail : gestion administrative 4 jours/an à 300 €/j</b>	1 200,00 €	<b>1 200,00 €</b>	
<b>* Rémunération d'intermédiaire</b>			
- Indemnisation des Gardes Pêche Particuliers (1 050 €/ Garde)	2 100,00 €	<b>2 600,00 €</b>	
- ristourne vente permis de pêche Boucherie de Cayres (1.25€/carte)	76,25 €	<b>76,25 €</b>	
- ristourne vente permis de pêche Chalet du Lac du Bouchet (1.25€/carte)		<b>788,75 €</b>	
- ristourne vente permis de pêche Restaurant le Couvige (1.25€/carte)		<b>230,00 €</b>	
- Commission et adhésion achetezdupuy.com	115,01 €		
<b>* Redevance Conseil Départemental</b>			
- Redevance 2019 = 10% des ventes de permis		<b>3 517,05 €</b>	
<b>* Frais Fête de la Pêche et concours</b>			
- achats de lots (JMC+Montagnac+Nebouy)	898,83 €	<b>898,83 €</b>	
- frais repas concours	343,50 €	<b>343,50 €</b>	
- inscriptions concours	1 075,00 €		<b>1 075,00 €</b>
<b>* Ventes permis Saison Grand Public</b>			
- 545 permis journaliers MAJEURE à 15 €	8 175,00 €		
- 68 permis journaliers MINEURE à 10 €	680,00 €		
- 150 permis Saison MAJEURE à 85 €	12 750,00 €		
- 24 permis Saison MINEURE à 40 €	960,00 €		<b>22 672,50 €</b>
- 2 permis journalier gratuits (bon cadeau)			
- 11 permis saison gratuits ou remisés (riverrain / salarié)	42,50 €		
- 13 permis journalier tarif promotionnel	65,00 €		
<b>* Ventes permis 2 Saisons Grand Public + Sportive</b>			
- 20 permis 2 Saison à 175 €	3 500,00 €		<b>3 500,00 €</b>
<b>* Ventes permis Saison Pêche Sportive</b>			
- 243 permis journaliers MAJEURE à 20 €	4 860,00 €		
- 4 permis journaliers MINEURE 10 €	40,00 €		
- 28 permis Saison personne MAJEURE à 125 €	3 500,00 €		
- 2 permis Saison personne MINEURE à 40 €	80,00 €		<b>8 998,00 €</b>
- 37 permis séjour club de pêche tarif promotionnel	518,00 €		
- 63 permis offerts aux clubs ou bons cadeaux	0,00 €		
<b>* Totaux</b>		<b>35 745,57 €</b>	<b>36 245,50 €</b>
<b>* BILAN</b>		<b>499,93 €</b>	
<b>* Rappel résultat en 2018 excédent de 165,00 €</b>			

## Annexe 2 : bilan synthétique de gestion des barques en location lac du Bouchet en 2019

		<b>ANNEXE II : GESTION DES BARQUES AU LAC DU BOUCHET ANNEE 2019 : activité octobre à décembre 2019</b> <b>convention signée au 14/08/2019</b>	
COMPTES		DEPENSES	RECETTES
	Détails		
* Achat 2 barques	1 600,00	<b>1 600,00 €</b>	
* imprimerie :4 carnets de location (200 exemplaires)	322,80	<b>322,80 €</b>	
<b>* Achat matériel et accessoires :</b>			
Pêcheur.com : achat matériels bateaux (gilets ancrs écopes ...)	305,70	<b>305,70 €</b>	
Tridôme : achat chaînes et cadenas pour barques	70,90	<b>70,90 €</b>	
Décathlon : achat gilets sauvetage	110,00	<b>110,00 €</b>	
Tridôme : achat matériels pour barques (cordes, vis, ...)	21,74	<b>21,74 €</b>	
	sous total	<b>2 431,14 €</b>	
<b>* Location barques :</b>			
au siège de la Fédération	4,00		<b>160,00 €</b>
au Couvige	8,00		<b>320,00 €</b>
	sous total		<b>480,00 €</b>
<b>* Redevance CD43 :</b>			
- redevance annuelle d'accès au lac 500€/an au prorata		<b>166,67 €</b>	
- redevance annuelle de droit d'attache = 10 €/ an / barque		<b>20,00 €</b>	
<b>* Ristourne Couvige (7,50 €/ location) :</b>			
	7,50 €	<b>60,00 €</b>	
	sous total	<b>246,67 €</b>	
<b>* Totaux</b>		<b>2 677,81 €</b>	<b>480,00 €</b>
<b>* BILAN</b>		<b>-2 197,81 €</b>	

## Compte rendu commission des finances du 5 mars 2020

La Commission des Finances du Conseil fédéral s'est réunie le jeudi 5 mars 2020 en vue d'examiner les comptes financiers de l'exercice 2019 et de préparer le budget prévisionnel de l'exercice 2020.

### 1 – BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

Le bilan en fin d'exercice 2019 présente une situation saine telle que décrite ci-après :

<u>► à l'actif :</u>		<u>► au passif :</u>	
Actif immobilisé :	378 452,35 €	Capitaux propres :	691 335,56 €
Actif circulant :	443 420,57 €	Dettes :	130 537,36 €
<b>Total</b>	<b>821 872,92 €</b>	<b>Total</b>	<b>821 872,92 €</b>

#### Détails :

Les dettes de la Fédération constatées au 31 décembre 2019 sont essentiellement constituées de charges sociales dues aux organismes sociaux, des cotisations Redevance des Milieux Aquatique à l'Agence de l'Eau pour l'année 2019, mais également d'une somme qui nous a été remboursée par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de 10 808,80 € pour un trop payé sur les cotisations sociales 2018. Cette somme a été affectée à un compte d'attente de classe 4, car il est possible que l'on soit amené à la rembourser suite à une erreur de la C.M.S.A.. Toutes ces dettes qui s'élèvent à 130 537,36 € seront apurées au début de l'exercice 2020.

### 2 - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à ..... 726 113,15 €  
et les recettes de l'exercice s'élèvent à ..... 744 366,17 €  
ce qui détermine un résultat excédentaire de..... 18 253,02 €  
alors que le budget prévisionnel modifié avait été estimé avec un déficit de 24 800,00 €

Sous réserve d'une analyse détaillée des lignes budgétaires, on peut indiquer que les dépenses sont dans l'ensemble conformes aux prévisions budgétaires émises.

Malgré cela on s'aperçoit que certaines dépenses ont été sous et surs estimées :

- Le compte 60210006 : Achats ombles chevalier Lac du Bouchet : le montant réalisé est inférieur à celui prévu car en 2019 nous n'avons pu avoir le nombre de poissons espérés.
- Le compte 60620003 : Fournitures de carburant Dacia Duster a subi une forte augmentation 2 738,53 € au lieu de 2 100,00 € prévu en raison de l'augmentation du prix du carburant mais également d'un nombre de kilomètres parcourus plus importants.
- Le compte 60640002 : Frais d'impression : le montant budgété a été dépassé car nous n'avons pas prévu de faire imprimer des carnets concernant la location des barques que nous avons acheté pour le Lac du Bouchet.

- Le compte 60680004 : Autres fournitures : achat matériels informatiques : la somme prévue n'a pas été réalisée car au moment de l'élaboration du budget nous avons pensé que nous aurions plus d'ordinateurs à acheter pour le compte des AAPPMA.
- Le compte 61550003 : Entretien et réparations matériel de transport Dacia Duster, il y a un dépassement dû notamment au remplacement des pneus neige qui n'avaient pas été budgété.
- Le compte 62200001 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires, le montant prévu n'a pas été atteint car nous avons prévu des frais de relevés de terrains au barrage de Lavalette qui n'ont pu être réalisés en raison des conditions climatiques, cette charge est reportée sur l'exercice 2020.
- Le compte 64510001 Cotisations de Sécurité Sociale et le compte 64530001 : Cotisation aux caisses de retraites : les montants réalisés sont inférieurs à ceux prévus en raison de la modification des taux en cours d'année.
- Les comptes 65300001 à 65300008 concernant les frais de réunions, les frais de représentations du Président, du Trésorier et des administrateurs ont été maîtrisé en raison notamment d'un nombre de réunions inférieurs à celui qui était initialement prévu.
- Le compte 65720002 : Subventions au SICALA pour travaux piscicoles : le montant prévu n'a pas été réalisé car ce compte est tributaire des demandes de règlement reçus du SICALA et que certains travaux ont été réglé via le compte 4871 : Produits constatés d'avance : indemnités microcentrales.
- Le compte 65720003 : Subventions FPNF travaux piscicoles à reverser aux AAPPMA : le montant prévu n'a pas été réalisé car ce compte est également tributaire des demandes de règlement émanant des AAPPMA qui, suite à leurs travaux, ont pu obtenir une subvention par la Fédération Nationale.
- Le compte 65720006 : Frais travaux continuité écologique : le montant affecté à cette dépense est inférieur à la prévision car il n'y a eu qu'une seule opération de démantèlement de seuil en 2019.

Pour ce qui concerne les recettes :

- Les comptes 70800001 à 70800004 : les montants réalisés sont supérieurs à ceux prévus suite à un nombre d'interventions plus importantes pour les pêches électriques de sauvetage, les intervention pédagogiques et les études piscicoles.
- Le compte 7416003 : Subvention exploitation Fédération Nationale : travaux AAPPMA : a été surestimé lors de la réalisation du budget prévisionnel.
- Le compte 7180001 : Subvention Agence de l'Eau : on peut s'apercevoir que cette aide financière diminue au fil des années suite aux nouvelles modalités applicables.
- Le compte 74180002 : Subvention continuité écologique : montant prévu ,non atteint car un seul seuil effacé lors de l'exercice 2019.
- Le compte 75610001 : Cotisations fédérales : baisse du montant réalisé en raison de la diminution des ventes de cartes de pêche (- 3,09 %).

Le résultat excédentaire de cet exercice peut s'expliquer par un élément essentiel à savoir la très bonne maîtrise des dépenses et le versement de subventions en attentes.

Par ailleurs la comptabilité analytique du Lac du Bouchet fait apparaître un excédent de 499,93 € sur l'exercice 2019 (voir annexe jointe).

### **3 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2019**

Avant l'affectation du résultat de l'exercice 2019, suite à une proposition du Président et avec l'accord de Monsieur GALLIEN, expert-comptable, et après approbation du Conseil d'administration et de l'assemblée générale, il est décidé de faire un transfert d'un montant de 229 764,33 € du compte 110 : Report à nouveau au compte 102 : Fonds associatifs sans droits de reprise.

Ce qui portera donc la somme du compte 110 : Report à nouveau à un montant de 335 660,49 € et celle du compte 102 : Fonds associatifs sans droit de reprise à 300 000,00 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de l'exercice 2019 soit 18 253,02 €, au compte 110 "Report à nouveau" qui après cette opération présentera un solde de **353 913,51 €**.

### **4 - BUDGET PREVISIONNEL ET OPERATIONS EN CAPITAL 2020**

La Commission a établi le budget prévisionnel pour l'exercice 2020 à partir des propositions faites par le secrétaire comptable. Ce budget prévoit des dépenses pour un montant de **841 650,00 €** face à des recettes estimées à **822 500,00 €**, **et présente un déficit de 19 150,00 €**. Ce budget pourra être amené à évoluer par des budgets modificatifs en cours d'année en fonction de certains nouveaux éléments aussi bien en recette qu'en dépense.

En ce qui concerne les investissements pour 2020, il est prévu :

- d'un ensemble informatique d'un montant estimé à **2 000,00 €** destiné au remplacement du poste informatique attribué à Stéphane NICOLAS.

**Au terme de son examen, la Commission à proposer au Conseil d'administration du 7 mars 2020 de soumettre ce bilan à l'approbation de l'Assemblée Générale.**

#### ***Synthèse de l'exercice 2019 par le cabinet comptable SARDA,***

Monsieur Jean Rémi GALLIEN du cabinet SARDA fait une présentation synthétique de l'exercice comptable 2019

#### ***Rapports des vérificateurs aux comptes,***

Monsieur Maurice MANET et/ou Monsieur LEBOITEUX font une présentation de leur rapport de vérification des comptes de la Fédération pour l'exercice 2019. Ils seront reçus à la Fédération au mois d'août 2020 en présence du Président Lionel MARTIN, du Trésorier Lucien GIRAUDON ainsi que de Jean François FERRAND assistant administratif. Tous les documents comptables sont à leur disposition.

**Résolution financières n°1 :**

Après avoir entendu les éléments de la commission des finances, du rapport du Conseil d'administration et des vérificateurs aux comptes et du Cabinet comptable SARDA, l'Assemblée Générale :

- **approuve les comptes financiers de l'exercice 2019,**
- **donne quitus au Conseil d'administration et au Trésorier,**
- **valide un transfert d'un montant de 229 764,33 € du compte 110 : Report à nouveau au compte 102 : Fonds associatifs sans droits de reprise. Ce qui portera donc la somme du compte 110 : Report à nouveau à un montant de 335 660,49 € et celle du compte 102 : Fonds associatifs sans droit de reprise à 300 000,00 €.**
- **affecte l'excédent de l'exercice 2019 de 18 253,02 € au compte 110 "Report à nouveau", qui après cette affectation s'établira à 353 913.51 €.**

**APPROBATION DE L'ASSEMBLEE**

**Résolution financières n°2 :**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale **adopte le budget de l'exercice 2020** arrêté à :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- section de fonctionnement	<b>841 650,00 €</b>	<b>822 500,00 €</b>
- section des opérations en capital	<b>8 450,00 €</b>	<b>41 350,00 €</b>

**APPROBATION DE L'ASSEMBLEE**

**Résolution financières n°3 :**

L'Assemblée Générale renouvelle et valide les mandats des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2020 de :

- **Monsieur Bernard LEBOITEUX,**
- **Monsieur Maurice MANET,**
- \_\_\_\_\_.

**APPROBATION DE L'ASSEMBLEE**

## PREAMBULE :

Vous trouverez ci-dessous le rapport des activités fédérales de l'année 2019. Tous les éléments importants de l'année 2019 seront présentés au fil de ce rapport d'activité.

## LE FONCTIONNEMENT FEDERAL

- ◆ Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2019 : les 16 mars, 29 juin, 14 septembre et le 30 novembre.
- ◆ L'Assemblée Générale fédérale s'est tenue à Aubazat le 6 avril 2019.
- ◆ La rencontre annuelle des Présidents d'A.A.P.P.M.A. a été remplacée par une Assemblée Générale extraordinaire dont les objectifs étaient de présenter une évolution du fonctionnement fédéral et du fonds de compensation afin de soumettre ces propositions au vote des membres de l'Assemblée Générale. Cette Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 19 octobre 2019 à St Paulien.
- ◆ La Commission des Finances s'est réunie le 7 mars pour clôturer l'exécution du budget fédéral 2019 et préparer le budget prévisionnel de 2020.
- ◆ La Commission Communication et promotion de la Pêche s'est réunie 2 fois : le 26 juin et le 10 octobre 2019.
- ◆ Un groupe de travail s'est réuni le 14 juin pour préparer les pistes d'évolution du fonctionnement de la Fédération et du fonds de compensation.
- ◆ La Fédération a souhaité une réunion des représentants des A.A.P.P.M.A. en Assemblée Générale Extraordinaire en lieu et place de la traditionnelle réunion d'automne des Présidents. L'ordre du jour portait principalement sur les évolutions de gestion de la Fédération et sur l'évolution du fonds de compensation.

**Après une présentation des diverses propositions l'Assemblée Générale Extraordinaire les propositions ont été validées à une forte majorité (33 votes favorables et 4 abstentions).**

Les évolutions validées sont :

- **Sur les cotisations statutaires :**

A compter de 2020, il y aura un passage d'une répartition des cotisations statutaires de 75% pour la Fédération et 25% pour l'A.A.P.P.M.A. à un système de : 1 € de cotisations statutaires A.A.P.P.M.A. pour tous types de cartes et une nouvelle dotation du fonds de compensation basée sur la moyenne du nombre d'adhérents sur les 10 dernières années (carte interfédérale-majeure-femme) x 9,20 €.

Cette évolution a pour objectif de supprimer la concurrence entre A.A.P.P.M.A. tout en assurant un retour financier aux A.A.P.P.M.A à peu près stable.

Le paiement de cette nouvelle contribution pourrait intervenir autour de la fin du premier trimestre en fonction de la trésorerie fédérale disponible.

Le montant alloué serait validé et indexé chaque année en fonction de l'évolution des effectifs et des ressources disponibles tout comme la moyenne du nombre d'adhérents majeurs des A.A.P.P.M.A..

- **Ajustement des prestations réalisées par les salariés de la Fédération :**  
La Fédération veillera à ce que les devis soient établis au plus proche du coût réel quel que soit le domaine. par exemple : un minima de 300 € / jour / personne pour les pêches électriques (barème FNPF).  
Pour les animations le tarif horaire sera de 30 € de l'heure à compter de 2020. Il est également proposé de créer un forfait de 20 € pour les frais de mise en place (incluant les frais de déplacement pour tous).
- **Concernant les services rendus aux A.A.P.P.M.A. par les salariés de la Fédération**  
Une facturation aux A.A.P.P.M.A. lors de l'intervention des salariés de la Fédération au profit de l'A.A.P.P.M.A. est envisagée pour prendre en charge les frais occasionnés : formation ou aide à la comptabilité, montage de projet. Pour les pêche électrique une participation active de l'A.A.P.P.M.A. est demandée (quelques bénévoles, prise en charge du repas,...) dans le cas contraire un forfait sera appliqué (100 €).  
La formation des déposataires a été exclue de cette proposition.
- **Réduction de l'aide fédérale pour l'Assemblée Générale**  
A compter de 2020, cette aide sera plafonnée à 1 000 € et sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses.
- **Réduction de la participation fédérale pour tee-shirt et bon découverte -12 ans**  
Actuellement, les tee-shirts proposés pour les fêtes de la pêche aux A.A.P.P.M.A. étaient offerts (40 unités maximum). A partir de 2020 une participation sera demandée à hauteur de 50 % des 40 exemplaires/A.A.P.P.M.A. Pour les bons « découverte – 12 ans » le reste à charge sera réparti à 50 % entre la Fédération et les A.A.P.P.M.A.
- **Réduction importante du budget goodies et communication**  
Le budget dédié à ces objets promotionnels sera très réduit (objectif - 5 000 € à - 7000 €)
- **Réduction de la part fédérale sur le reste à charge des tenues des gardes pêche particuliers.**  
Sur ce volet, la FNPF prend en charge une bonne partie du coût des tenues (50% généralement). Sur le reste à charge, la répartition était de 75% pour la Fédération et 25 % pour l'A.A.P.P.M.A.. Il est proposé de passer à 50 % Fédération et 50 % pour l'A.A.P.P.M.A. après financement de la FNPF.
- **Création d'un fond de solidarité pour les contentieux visant la protection des milieux aquatiques.**  
A partir des cotisations statutaires encaissées, la Fédération mettra en place sur le budget 2020 une enveloppe destinée à prendre en charge les frais liés aux contentieux de l'ordre de 6 000 € / an. Il s'agit d'un montant mutualisé destiné à la protection des milieux (non cumulable).
- **Révision des contrats d'assurances.**  
La Fédération remettra en concurrence les prestataires pour bénéficier d'une révision des primes d'assurance (auto, siège social, activités,...).

- **CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU FONDS DE COMPENSATION :**

La participation sur les travaux réalisés dans le cadre de contrat par le SICALA ou le SIGAL passera de 75/25 à 50/50 entre Fédération et A.A.P.P.M.A. sur le reste à charge après subventionnement par la FNPF.

La participation sur les travaux/projets d'A.A.P.P.M.A. : aucun changement la participation du fonds de compensation sur le reste à charge reste de 50/62.5/75% suivant les A.A.P.P.M.A. .

Communication : réduction du montant alloué à 0,50 € par adhérent majeur contacté et par envoi et sur justificatif. Cette aide ne sera plus automatique.

•Aide au repeuplement : elle sera plafonnée à 20 000 € maximum avec une vigilance accrue sur les aides apportées qui devront être en cohérence avec les avis techniques et les documents cadres. A défaut d'une baisse des repeuplements effectués surtout dans les plans d'eau, il est envisagé un plafonnement maximum par A.A.P.P.M.A. tout en tenant compte des domaines de gestion des A.A.P.P.M.A. L'objectif est de revenir à un montant maximum de 20 000 € conforme au budget initial de 2010. En effet, nous avons atteint: 25 825 € de participation du fonds de compensation sur les repeuplements.

Une indexation des montants versés sera effectuée suivant l'évolution de la délivrance des cartes de pêche de l'année n-1.

- ◆ La situation financière de la Fédération est saine ainsi qu'en témoignent les documents financiers transmis aux Présidents et Délégués d'A.A.P.P.M.A. Le résultat de l'exercice budgétaire 2019 qui représente un excédent est dû à une gestion rigoureuse, à la perception de subventions en attente et à une baisse des charges sociales au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- ◆ La Fédération a participé aux Assemblées Générales des Fédérations de la Loire et du Puy de Dôme.
- ◆ La Fédération a participé assidûment aux réunions des différentes structures auxquelles elle est affiliée :
  - Conseils d'administration, réunion du bureau et Assemblée Générale de l'ARPARA. (vice-président de l'ARPARA)
  - Conseils d'administration et autres réunions de l'Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)
  - Assemblée Générale de la F.N.P.F.,
  - Assemblée du S.N.S.A.P.L.,
  - Assemblée Générale et Conseil d'administration du C.H.I.,
  - Conseils d'administration et assemblée générale du C.N.S.S.
  - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Comité de bassin, commission finances et commission Milieux Aquatiques)
  - Commissions préfectorales : CODERST, Commission des Sites, commission de gestion de l'Eau
  - Suivi du comité contre le projet de microcentrale de Chanteuges
  - suivi du dossier de pollution aux PCB à Ste Sigolène/Monistrol sur Loire
  - Salons de Cournon / SANAMA
- ◆ En 2019, la Fédération a bénéficié du soutien de plusieurs étudiants en stage : DE MIJOLLA Mathieu, Léo VINCENT, Oglan BAGLAN, Louis PESTRE. Ces personnes ont apporté une aide lors des opérations techniques, animations de l'été ou sur le plan administratif.
- ◆ La Fédération a bénéficié du soutien de Pauline MANEVAL en service civique d'avril à septembre 2019. cette aide a été précieuse pour la réalisation des opérations techniques et aussi pour d'autres missions diverses.

- ◆ La Fédération a conclu au 1<sup>er</sup> janvier 2019 un CDI avec Madame Mélanie HILAIRE sur des missions techniques et notamment la Restauration de la Continuité Ecologique ou la finalisation du PDPG en remplacement du poste d'Emmanuelle Migne partie en août 2018.
- ◆ L'ACCORD CADRE MEDDT-FNPF – AGENCE DE L'EAU LOIRE :  
L'accord cadre national relatif aux actions des structures associatives agréées de pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques datant de 2012 a évolué avec de nouvelles modalités moins favorables aux Fédérations Départementales. Il en ressort une baisse importante du financement possible ou l'on passe d'un potentiel de 42 000 €/an à 35 000 €/an environ.
- ◆ LES REALISATIONS AVEC L'ARPARA EN 2019 :  
L'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a continué de travailler collectivement avec les 12 Fédérations départementales. Avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA continue de favoriser le développement du tourisme pêche et la communication.  
Sur le projet de Convention de partenariat et d'objectifs (CPO) FD43/Région/ARPARA et les financements de la Région, en 2019 quatre dossiers de demande de subvention ont été validés pour notre Fédération.

Ces dossiers de subvention concernent :

- Le matériel de pêche électrique en investissement 2019 (montant global = 3500 € subvention = 1 050 €)
- L'aménagement d'une mise à l'eau au barrage de Lavalette 2019 (estimation 87 000 € subvention = 47 000 €)
- Les animations d'éducation à l'environnement volet fonctionnement 2019 (montant global = 7 000 € subvention = 2 100 €)
- La mise en place de panneaux d'information du public 2019 (montant global = 6 600 € subvention = 3 300 €)

Concernant la communication, l'ARPARA et la Fédération de Haute-Loire ont réalisé des newsletters, des bulletins régionaux et des encarts dans la presse régionale.

## LA PRATIQUE DE LA PECHE

### Evolution du nombre de pêcheurs titulaires d'une carte de pêche en Haute-Loire en 2019 :

- Pour les cartes annuelles :

Cartes personne majeure :	6 836	moins	268	par rapport à 2018
Cartes personne mineur :	1 076	moins	51	par rapport à 2018
Cartes découverte femme	605	moins	15	par rapport à 2018
Cartes découverte moins de 12 ans	2 772	moins	119	par rapport à 2018
Cartes « offre d'automne »	16			
- Pour les cartes à durée limitée :

Cartes hebdomadaires	505	plus	11	par rapport à 2018
Cartes journalières	2 988	moins	29	par rapport à 2018
- Pour les vignettes du C.H.I. :

Cartes interfédérales ou suppléments	3434	moins	95	par rapport à 2018
--------------------------------------	------	-------	----	--------------------

## Saison 2019

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2019 (Club Halieutique Interdépartemental)	3434	23.23%
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2019	3387	22.91%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2019	16	00.11%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2019	605	04.09%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2019	1076	07.28%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte - 12 ans 2019	2772	18.75%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2019	505	03.42%
Carte Journalière	Carte Journalière 2019	2988	20.21%
Total		14783	100,00 %

### **Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 05/03/2020**

Le bilan de l'année 2019 est négatif. Nous perdons 3,09% de cartes par rapport à 2018 ce qui représente - 471 cartes de pêche. Il faut noter que c'est le nombre de cartes « personne majeure » qui baisse le plus fortement – 268 cartes. Cette baisse n'est pas sans incidence sur le budget fédéral. Les autres catégories de cartes de pêche sont globalement en légère baisse.

La campagne promotionnelle décidée par la Fédération et relayée par une grande majorité des A.A.P.P.M.A. a permis d'enrayer la chute des cartes découvertes moins de 12 ans. Le Conseil fédéral a validé la poursuite de cette opération en 2020 mais avec une prise en charge par les A.A.P.P.M.A. de 50 % du coût de cette opération.

En ce qui concerne les cartes temporaires « touristiques », les cartes « journalières » répondent bien à une demande d'une catégorie de pêcheurs (2988 cartes délivrées en 2019). Les cartes hebdomadaires semblent se stabiliser avec 505 cartes de ce type délivrées en 2019).

Nous comptabilisons 8 517 adhérents actifs au sein des 30 A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire ce qui par rapport au nombre d'habitants nous place toujours dans le peloton de tête des Fédérations départementales. En comparaison le foot en Haute-Loire c'est 10 500 licenciés.

Depuis 2019 toutes les Fédérations utilisent le système FNPF de délivrance des cartes de pêche via Internet sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr).

### **Répartition des modes de délivrance des cartes de pêches en 2019 :**

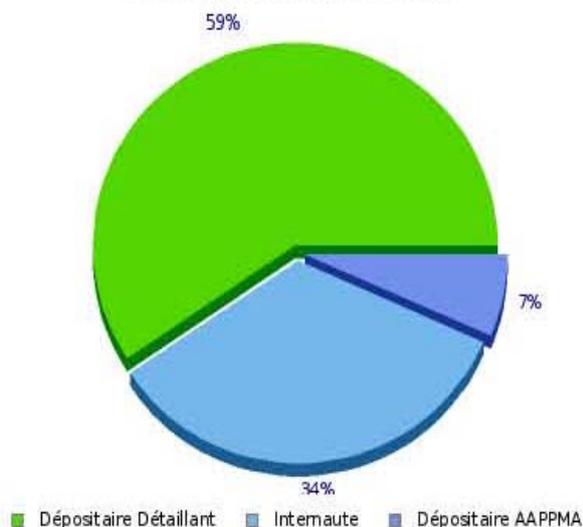
Les 14 783 adhésions prises par l'intermédiaire du site se répartissent :

- 8 268 chez les dépositaires (magasins) **59 %** 8 602 (59,0 %) en 2018
- 5 601 chez les dépositaires AAPPMA **7 %** 1 270 (9%) en 2018
- 914 depuis le domicile des pêcheurs **34 %** 5 381 (32%) en 2018

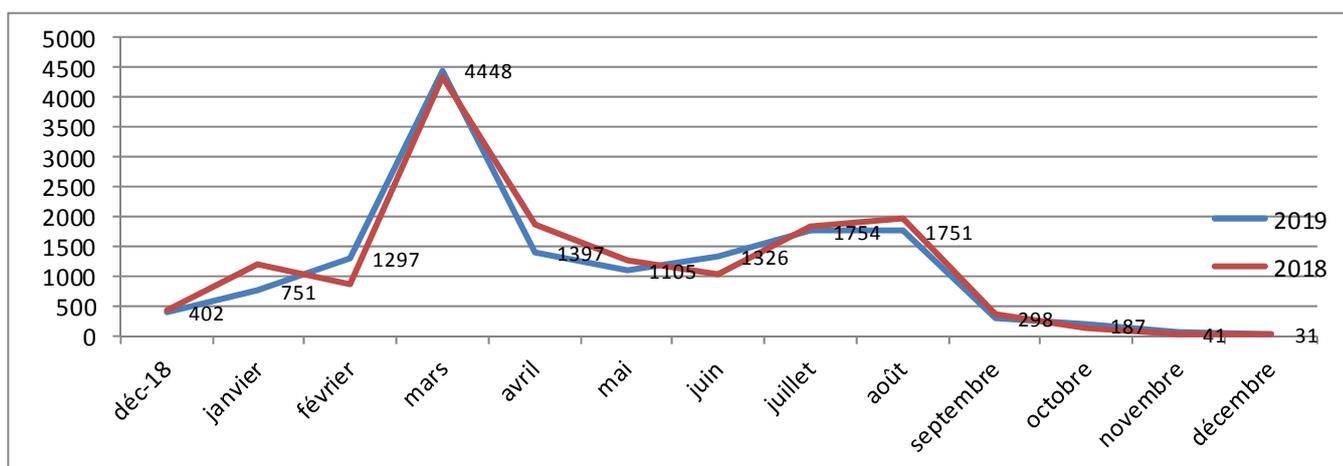
**Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 05/03/2020**

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Dépositaire Détaillant	<b>8268</b>	<b>8268</b>	59.41%
Internaute	<b>4736</b>	<b>5601</b>	34.03%
Dépositaire AAPPMA	<b>914</b>	<b>914</b>	06.57%
Total	<b>13918</b>	<b>14783</b>	100%

Répartition par points de vente



**Comparaison 2019 / 2018 de délivrance mois par mois**



## **BILAN GARDERIE : CHIFFRES CLES 2019**

### Nombre de gardes-pêche en 2019 :

- 45 gardes pêche bénévoles (dont 5 commissionnés par la Fédération sur le barrage de Lavalette et le lac du Bouchet)
- 4 salariés de la Fédération à temps partiel

### Bilan de la garderie fédérale (salariés) :

- 56 sorties en 2019 (contre 47 en 2018)
- 764 pêcheurs contrôlés en 2019 (708 en 2018) dont 174 pêcheurs extérieurs au département de la Haute-Loire
- 17 rappels à la réglementation et 14 achats de CDP
- 5 PV en plus des nombreux rappels à la réglementation
- Des sorties communes avec les agents de l'ONCFS et la gendarmerie ont été réalisées avec un bilan très enrichissant.

### Suivi des procédures :

Gestion des procédures, on note une amélioration du dialogue avec les partenaires : DDT 43 notamment et un meilleur suivi de l'avancée des procédures en eau libre même si cela prend parfois plusieurs mois.

### Formation de nouveaux gardes pêche particuliers:

Pas de formation en 2019 mais une cession formation/recyclage organisée en janvier 2020 car il n'y avait qu'un seul candidat.

## **BILAN DE LA PRATIQUE DE LA PECHE AU LAC DU BOUCHET :**

La pratique de la pêche au Lac du Bouchet a connu une belle saison 2019, mais avec des conditions de pêche difficiles du fait des fortes chaleurs de cet été et donc une température de l'eau élevée même à 1200 m d'altitude.

La pêche du « cristivomer » et maintenant des ombles chevalier amène toujours de nombreux pêcheurs avec de nouvelles techniques de pêche. La pêche du cristivomer connaît des difficultés de capturabilité (nombre de captures) du fait de l'absence d'opérations de repeuplement depuis 2017, en revanche les captures sont souvent de belle taille.

Concernant le développement de la pêche du corégone, nous devrions avoir une idée de la réussite de cette introduction prochainement puisque les poissons devraient avoir une taille capturable d'environ 25 cm. Cela permettra le développement de nouvelles techniques de pêche.

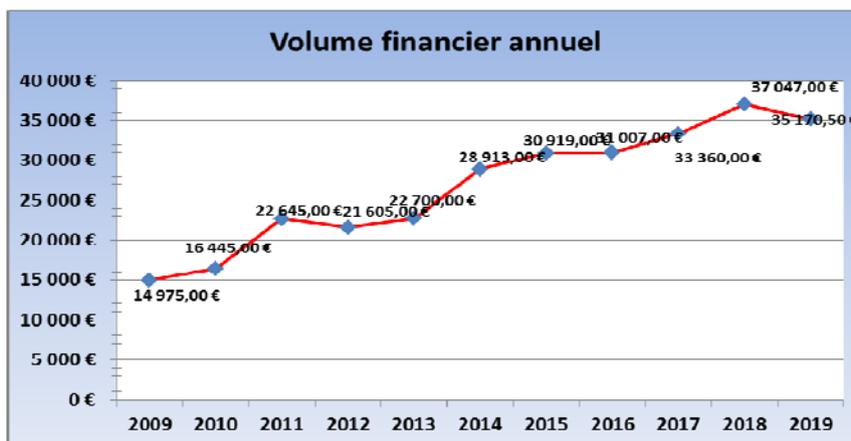
Le bilan de la saison Grand Public est légèrement inférieur aux années précédentes : avec 813 permis délivrés en 2019 (dont 15 permis gratuits : riverains, bon cadeau...) contre 982 en 2018

La saison sportive est en légère baisse : 377 permis délivrés en 2019 (dont 63 gratuits pour la rencontre interclubs de Haute-Loire et 37 à tarif remisé pour les groupes), contre 381 en 2018 et 461 en 2017.

Les permis 2 saisons ont satisfait 20 pratiquants réguliers (contre 21 en 2018).

La Fédération a décidé en 2019 de proposer la location de barques de pêche pour pallier au manque sur le site depuis 2017. Suite à la signature d'une convention spécifique avec le Département, la Fédération a acheté deux barques de type « silurine » de 4 m qui ont été mis en location à partir d'octobre 2019. Ce fut long et compliqué. L'année 2020 sera une année test pour ce projet qui n'est pas la vocation première de la Fédération mais indispensable pour le développement de la pratique de la pêche et la satisfaction des pêcheurs.

La gestion financière de la pêche au lac du Bouchet reste cependant équilibrée en 2019 avec un résultat comptable excédentaire de 499 €. Il semblerait que la progression de la pratique de la pêche sur le site ait atteint son rythme optimum. On ne peut pas progresser indéfiniment. Cette situation est illustrée dans le graphique ci-dessous :



**Bilan de la saison « Grand Public » :**

- **545** permis journalier « majeure » et 68 permis journalier « mineure »,
- **150** permis saison personne « majeure » et 24 permis saison « mineure ».
- **2** permis journalier offerts (lots, concours,..)
- **11** permis saison offerts aux riverains
- **14** permis à tarif remisé (groupe)

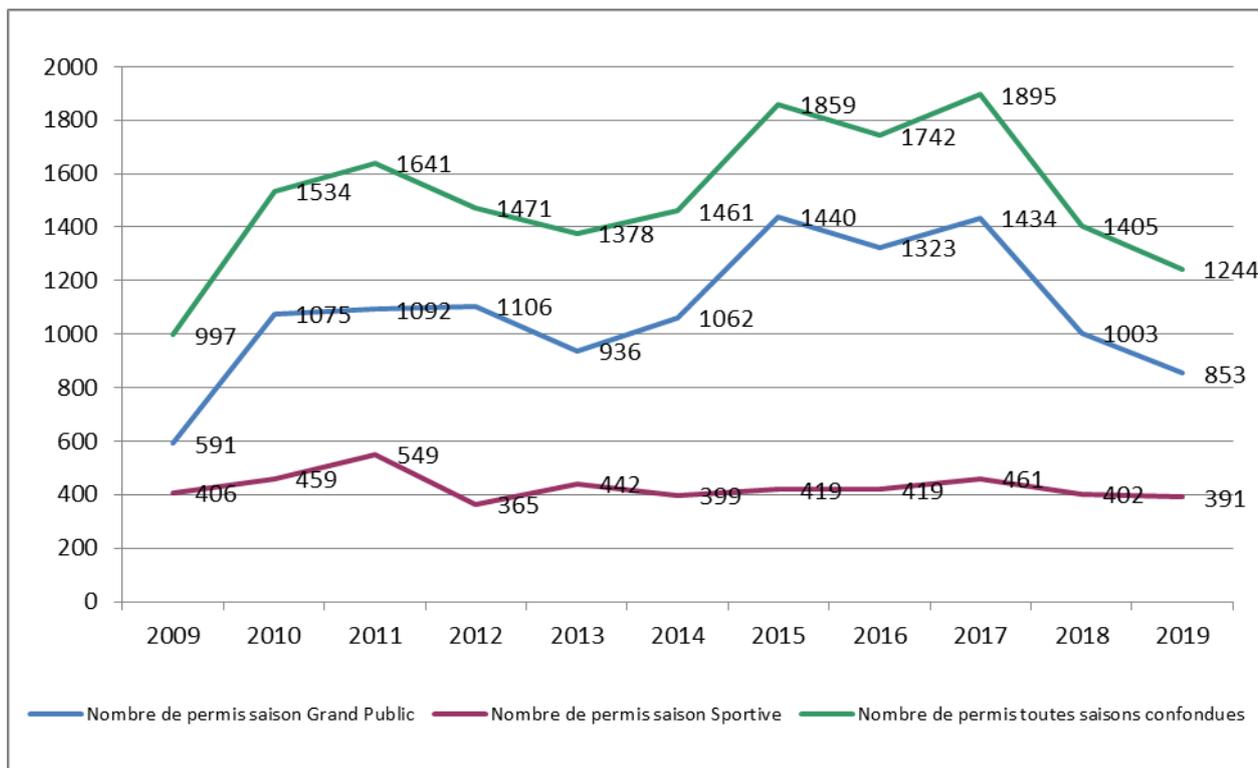
**Bilan permis 2 saisons :**

- **20** permis 2 saisons délivrés

**Bilan de la saison « Sportive » :**

- **243** permis journaliers « majeure » et 4 permis journalier « mineure »,
- **24** permis saison « majeure » et 2 permis saison « mineure »,
- **63** permis journaliers offerts (promotion groupe, lots, concours,..)
- **37** permis journaliers à tarif remisé (groupe/club en séjour)

Sur un bilan du nombre de permis délivrés depuis 2009 on observe l'évolution suivante :



**Remarque :**

Le nombre de permis délivrés est inférieur aux années précédentes mais cela n'est pas représentatif. En effet depuis 2018 nous avons mis en place la gratuité sans formalité pour les enfants de 13 ans et nous avons réduit fortement les catégories de permis.

Il faut également retenir l'importante redevance versée au Conseil Départemental de Haute-Loire qui sera de 3 517,00 € pour 2019 (10% des permis vendus).

**BARRAGE DE LAVALETTE :**

Depuis 2016, la Fédération dispose d'un outil permettant de suivre et de contrôler les réservations pour la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube sur le barrage de Lavalette puisque la réservation est obligatoire.

En 2019 nous avons enregistré :

Nombre de réservations TOTALES	1159 (contre 1220 en 2018)
Nombre de réservations BARQUES	677
Nombre de réservations FLOAT-TUBE	482
Réservations en HAUTE-LOIRE	887
Réservations AUTRES DEPARTEMENTS	272
Dont réservations pour la LOIRE	179

Suite au dernier comité de gestion, la Fédération travaille sur deux projets au barrage de Lavalette :

- mise en place de panneaux d'information sur 5 ou 6 sites d'accès au barrage. Il s'agit de panneaux d'information générale de 120 cm x 80 cm sur des supports en bois. La mise en œuvre devrait être finalisée au printemps 2020.
- l'amélioration de la mise à l'eau jusqu'à un niveau de -10/12m. C'est un dossier complexe techniquement et financièrement très important (estimation à 85 000 € pour l'instant). Ce projet sera mis en œuvre dès que possible grâce notamment au financement de la Région.

En 2019, nous avons également obtenu la suppression de la zone de pêche amont/aval suivant les saisons. Depuis juin 2019, la pratique de la pêche en barque ou en Float-tube est possible sur l'ensemble du barrage (sauf dans la réserve de pêche de sécurité près de l'ouvrage et dans la baie de la Chazotte de mai à septembre).

### **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION.**

Au niveau de la réglementation de la pêche, en ce qui concerne les deux principales composantes à savoir les quotas et les tailles de capture il n'y a pas eu de changement en 2019.

### **LE SAUMON DE L'AXE LOIRE-ALLIER.:**

La Fédération suit attentivement la mise en œuvre des travaux de reconfiguration du barrage de Poutès. Il y a eu en 2019 une phase de travaux importante avec l'abaissement du barrage et l'enlèvement des vannes. Cela a entraîné de fortes perturbations en aval avec d'importants dépôts de particules fines (mais les mesures effectuées par EDF ont montré que les seuils autorisés par l'arrêté préfectoral ont toujours été respectés). L'impact sur le peuplement piscicole semble cependant limité et la forte crue de novembre 2019 a bien remis en état le lit de l'Allier.

La Fédération avec une majorité d'acteurs a œuvré pour la mise en place d'un alevinage en saumons sur la partie amont de Poutès qui permettra un taux de croissance et de survie plus important des jeunes saumons pour l'avenir.

### **LE PROJET « OMBRE DE L'ALLIER EN 2<sup>ème</sup> CATEGORIE » :**

L'année 2019 n'a pas connu d'opération de repeuplement Il s'agissait simplement de suivre la fréquentation et les captures réalisées. Un bilan global de ce programme sera établi prochainement. La Fédération entérinera les conclusions qui s'imposent.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT RTE-ENEDIS ET FEDERATION : SENSIBILISATION « PRUDENCE SOUS LES LIGNES »**

Conformément à nos engagements, la Fédération a contribué à la diffusion d'un message de prudence face aux risques électriques.

En 2019, la Fédération a sensibilisé :

- Le jeune public à l'occasion des fêtes de la pêche des A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire en diffusant plus de 750 livrets pédagogiques.
- Les visiteurs des salons de la pêche de Cournon en diffusant les plaquettes d'information.
- Le public via notre site internet ou des visuels apparaissent et renvoient sur les pages d'information.
- La présence d'informations sur notre brochure annuelle

### **BILAN HYDROLOGIQUE 2019 :**

L'année 2019 s'inscrit dans un cycle de déficit hydrique marqué depuis 2017. Faisant suite à un hiver très sec, les débits des cours d'eau ont été anormalement bas dès le printemps 2019 et la sécheresse s'est poursuivie et accentuée pendant l'été jusqu'au la mi-octobre où les pluies ont rétabli des écoulements normaux. De fait, notre département a été très touché par la sécheresse, avec des ruptures d'écoulement constatées sur certains cours d'eau et des débits d'étiage globalement très faibles sur tous les bassins versants, même si l'impact de la sécheresse a pu être plus modéré localement, notamment sur certaines têtes de bassins d'altitude qui ont conservé des zones humides fonctionnelles.

Les tronçons réalimentés, particulièrement l'Allier en aval du barrage-réservoir de Naussac (48) et dans une moindre mesure la Loire en aval du barrage de Lapalisse (07) et la Semène en aval du barrage des Plats (42), ont été, de fait, plus ou moins épargnés par le soutien artificiel de leur débit.

L'impact sur la faune piscicole a pu être marqué, même si assez peu de mortalités directes ont été constatées sur le terrain, les débits ayant été souvent inférieurs aux valeurs considérées comme le « minimum biologique » permettant le cycle de développement normal des espèces (altération de la croissance, piégeage, sur-prédation, mortalités directes ou indirectes). L'impact piscicole est également lié au réchauffement des eaux (la température est un paramètre essentiel sur le fonctionnement biologique des cours d'eau et peut renseigner également sur la disponibilité physiologique de l'oxygène), particulièrement marqué pendant la période estivale 2019, en continuité des constats similaires récents en 2015 et en 2018 dans une moindre mesure.

Conséquence de cette situation, les arrêtés de restrictions des usages se sont succédés entre la fin du mois de juin (« vigilance ») et la mi-septembre, imposant des mesures de restrictions des usages de l'eau adaptées selon les niveaux de sécheresse constatées sur les différentes zones hydrographiques du département. Cette « gestion de crise » désormais récurrente en Haute-Loire comme pour tout le territoire national traduit bien le dérèglement climatique en cours avec comme conséquences pour les cours d'eau, la réduction des débits (moins de précipitations, moins de recharge dans les sols, évapotranspiration accrue) et l'augmentation des températures de l'eau. La levée des mesures de restrictions d'eau n'a été prise que fin octobre avec le retour à une situation hydrologique normale.

Pendant la 3ème décennie de novembre, des précipitations soutenues ont rapidement gonflé les débits des cours d'eau alligériens et des crues parfois importantes (de biennale à vicennale) ont été enregistrées sur certains cours d'eau notamment au Sud du département. Les suivis piscicoles réalisés en 2020 permettront d'évaluer l'impact piscicole de ces crues sur la reproduction de la truite, voir du saumon.

La gestion quantitative de l'eau est un enjeu majeur de ce siècle en France comme ailleurs, notamment du fait de la raréfaction de la ressource dans le contexte des changements climatiques et l'augmentation perpétuelle des besoins notamment agricoles. Les constats récents (2003 à 2006, 2015 à 2019) montrent que nos territoires, malgré leur image de « château d'eau de la France », n'échapperont pas aux conséquences de cette baisse des ressources, sur les usages (partages, gestion de crise, pénuries...) et les milieux aquatiques (baisse des débits, assèchement, réduction d'abondance et déplacement des espèces...), même si pour l'heure nous sommes davantage épargnés que d'autres grâce à notre situation géographique et d'altitude. Dans ce contexte, la préservation des zones humides, la priorité à l'infiltration de l'eau dans les sols plutôt que leur stockage, les économies d'eau, la modification des pratiques culturelles, la préservation

des haies et des ripisylves, la gestion partagée et cumulative des ressources, la connaissance et la maintien des débits minimum dans les cours d'eau en période d'étiage, la continuité écologique... sont autant d'éléments essentiels pour la qualité des habitats aquatiques et piscicoles et pour lesquels donc, la Fédération de pêche devra peser de tout son poids pour leur prise en compte dans les politiques de l'eau et territoriales départementales.

### **CAMPAGNES DE REGULATION DES CORMORANS :**

Pour la campagne de régulation des cormorans correspondant à l'hivernage 2019/2020, nous avons bénéficié d'un nouveau quota valable pour 3 années. Ce quota départemental fixé par un arrêté ministériel est de 370 oiseaux (350 oiseaux sur les eaux libres et 20 sur les eaux closes). L'arrêté préfectoral de mise en œuvre prévoit de répartir la régulation entre les bassins de la Loire (150) et de l'Allier (200) et les eaux closes (20 = Mégecoste Ste Florine / Brioude).

Pour 2019, les opérations ont été menées à bien par le lieutenant de Louveterie René CHASSAIN ainsi que les bénévoles des A.A.P.P.M.A. agréés individuellement par le Préfet. Nous les remercions. Le quota a été atteint : 350 oiseaux régulés sur les eaux libres et 18 sur les eaux closes. Cela ne s'est pas fait sans difficultés notamment sur l'Allier où la présence des cormorans était moindre que les années précédentes. Les conditions climatiques de cet hiver doux ne sont pas étrangères à ce constat. D'autre part, il a fallu composer avec un manque d'assiduité de certains bénévoles qui n'ont pas ou peu participé, alors que l'on comptait sur eux. Il faudra donc recruter des nouveaux tireurs bénévoles disponibles et assidus dans les campagnes de régulation à venir.

### **DECLARATIONS DE POLLUTIONS OU NUISANCES :**

En 2019, la Fédération a enregistré 13 déclarations importantes signalant des pollutions ou des nuisances, des couleurs, des odeurs inhabituelles ou des écoulements suspects. L'information nous a été faite souvent par des pêcheurs, les 1<sup>ers</sup> garants de la qualité de l'eau et de sa surveillance...

A chaque fois les informations ont été transmises aux services compétents chargés de la police de l'eau pour des suites à donner (DDT 43, AFB...).

Une pollution importante, hors norme, a été décelée à saint Sigolène au niveau de la STEP de la Rouchouse. Il s'agit d'une pollution aux PCB avec des taux jamais enregistrés. Cette pollution est probablement due à des actes de malveillances dans une friche industrielle visant le vol de métaux dans un vieux transformateur à pyralène. Plusieurs procédures judiciaires sont en cours, la Fédération se portera partie civile. Le préjudice environnemental est colossal.

Les mesures de précaution appliquées par arrêté préfectoral sont : l'interdiction de consommation du poisson et son transport (toutes espèces) sur tout le bassin versant. Un panneautage a été mis en place pour l'ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie de 2020. Ces mesures concernent un chevelu de 45 km de cours d'eau

### **COMMISSIONS PREFECTORALES :**

La Fédération participe à diverses commissions préfectorales : C.O.D.E.R.S.T., Commission des Sites et des paysages, commission des Carrières.

De plus, la Fédération émet des avis rédigés par les services techniques sur des dossiers de demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » transmis par la Direction Départementale des Territoires et émet des avis lors d'enquêtes publiques.

### **COMITE DE BASSIN :**

Le Président fédéral représente la F.N.P.F. au Comité de Bassin et à la Commission du Milieu Naturel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il participe aussi au COGEPOMI (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs).

### **LES SAGE EN HAUTE-LOIRE :**

La Fédération est présente ou représentée dans les CLE des 7 S.A.G.E. couvrant intégralement notre territoire :

- S.A.G.E. Loire Amont, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2017.
- S.A.G.E. Loire en Rhône-Alpes, porté par l'EPL approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Alagnon, porté par le SIGAL, approuvé par arrêté inter préfectoral en 2019.
- S.A.G.E. Allier-aval, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2015.
- S.A.G.E. Haut-Allier, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2016.
- S.A.G.E. Dore, porté par l'EPL, approuvé par arrêté préfectoral en 2014.
- S.A.G.E. Lignon du Velay, porté par le SICALA, terminé approbation à venir (arrêté préfectoral attendu pour juin 2020).

### **CONTRATS TERRITORIAUX :**

Pour rappel, la Fédération participe avec les A.A.P.P.M.A. concernées à la vie des « Contrats territoriaux » (CT) :

- o CT Haut-Lignon : terminé programmation d'un futur CT Lignon (plus grand bassin versant) en cours.
- o CT Haut bassin de la Loire : en cours, fin prévue en 2021
- o CT Borne : terminé en 2019 Etude bilan et probable intégration dans un futur CT Loire Amont + Borne après 2021,
- o CT Dore amont : terminé un nouveau CT Dore devrait être finalisé en février 2020,
- o CT Ance du Nord : terminé en 2019, étude bilan probable intégration dans le futur CT Loire et affluent vellave
- o CT Allagnon : un premier contrat est terminé et un deuxième est en cours,
- o Contrat Territorial sur la Loire et affluent Vellave : en cours d'élaboration porteur EPAGE Loire Lignon.
- o Contrat Territorial haut Allier : en cours d'élaboration, mise en œuvre prévue en 2021.
- o Contrat Territorial Val d'Allier : en cours porteur EPL
- o Contrat Territorial affluents Allier du Brivadois études en cours, porteur Syndicat d'Aménagement de l'Allier

### **REPEUPEMENTS :**

Depuis 2011, les A.A.P.P.M.A. doivent effectuer leurs éventuels repeuplements des cours d'eau en poissons de pisciculture en conformité avec la note de cadrage adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2010.

L'objectif est de respecter le plan de gestion fédéral (PDPG) qui concilie pratique halieutique et protection des espèces. Chaque A.A.P.P.M.A. doit envoyer son programme de repeuplement annuel à la Fédération. En 2019 la Fédération a pu émettre un avis sur ces programmes prévisionnels.

Globalement il n'y a pas eu de remarques importantes simplement des rappels sur les bonnes pratiques.

Pour les années à venir, la Fédération travaille sur une nouvelle note de cadrage afin de mettre à jour les préconisations par rapport à l'évolution des pratiques et des connaissances. Cela devrait intervenir en 2020 pour une mise en application en 2021.

Comme chaque année, nous vous rappelons que le financement des poissons par le fonds de compensation passe par le respect de cette note de cadrage de 2010.

Globalement il a été introduit dans les rivières de Haute-Loire 4 612 kg de truites adultes en grande majorité des Truites Arc-en-Ciel. Cette quantité est en baisse par rapport aux années précédentes (5 200 kg en 2018).

Concernant les autres poissons (Brochet/sandre/gardon/carpe...) il a été introduit dans les plans d'eau de Haute-Loire 2 620 kg à cela s'ajoute 3 900 kg de truites adultes dans les plans d'eau.

En 2019, aucuns œufs, alevins ou truitelles, n'ont été introduits dans nos rivières.

### **CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (RCE):**

Suite au départ de la technicienne en charge de la RCE en aout 2018, la Fédération a décidé de l'embauche en CDI de Mélanie HILAIRE déjà en poste à la Fédération sur la réactualisation du PDPG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La 1<sup>ère</sup> réalisation a été de mettre en œuvre le dossier de RCE Seuil du Cros sur la Sumène qui était en stand-by. Ce travail a été réalisé en octobre 2019.



Avant



Après

PLAN DE FINANCEMENT : RCE Seuil Du Cros 2019 (Sumène)			
Financeurs		Participation	Montant (€)
SUBVENTIONS PUBLIQUES			
1	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	80%	17 013,70
2	Conseil Départemental de la Haute-Loire	10%	2 126,71
SUBVENTION ET FINANCEMENT PRIVÉS			
3	Collectivités piscicoles et propriétaire de l'ouvrage	10%	2 126,71
<b>TOTAL (€ T.T.C.)</b>		100%	<b>21 267,12</b>

### PROJET DE MICROCENTRALE A CHANTEUGES :

Un projet de microcentrale à Chanteuges est toujours d'actualité sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune. Ce projet se situe sur la Desges à 500 mètres en amont du CNSS.

Par principe, la Fédération est opposée à toute nouvelle création, d'autant plus que ce projet risque d'impacter le fonctionnement du CNSS.

La Fédération fait partie du collectif d'opposants qui remettent en cause le bien-fondé du projet ainsi que certains aspects administratifs du dossier.

Avec l'accord du Conseil d'Administration, la Fédération participe au financement des honoraires du cabinet d'avocat qui défend le collectif aux profits de la protection des milieux aquatiques.

La Fédération continue de suivre ce dossier.

Malheureusement, il existe plusieurs dossiers de microcentrales en cours de création : Chanteuges, le Moulin d'Arcis sur la Gazeille et sur l'Auze près d'Yssingeaux, sur le Lignon au Chambon sur Lignon ... lors des consultations la Fédération s'est toujours opposée à tout nouvel équipement.

la Fédération participe au collectif contre la Microcentrale de l'Auze y compris financièrement (500 € validé par le Conseil d'Administration)

## CONNAISSANCE DU PATRIMOINE PISCICOLE

### ACQUISITION DE DONNEES :

L'acquisition de connaissances sur les peuplements piscicoles concerne d'abord les cours d'eau de Haute-Loire par la réalisation de pêches électriques réalisées dans des objectifs divers.

En 2019, ce sont au total **81 opérations** qui ont été réalisées :



- **18 pêches de sauvetage avant travaux** autorisés par les Services Départementaux de Police de l'Eau (DDT / AFB) en tant que mesures préventives. Ces opérations sont facturées aux pétitionnaires (collectivités, entreprises, EDF...).
- **63 pêches à des fins d'étude et de connaissance des peuplements piscicoles**, dans le cadre du suivi de notre réseau départemental piscicole (RDP.43) pour établir un état initial ou à la demande de nos partenaires institutionnels (SICALA, SIGAL, Conseil Départemental) et des A.A.P.P.M.A.

Ces opérations sont bancarisées et traitées avec des logiciels spécialisés (WAMA, GEOPIKAIA). Leur analyse et le calcul d'un certain nombre d'indicateurs piscicoles (Indice Poisson Rivière, concordance typologique, qualité salmonicole) nous renseignent sur la qualité des peuplements et des populations d'espèces « repères » (truite, ombre commun, brochet) en lien avec celle des milieux aquatiques qui les hébergent.

Une copie des comptes rendus des pêches de sauvetage avant travaux et des études sont adressés aux A.A.P.P.M.A. concernées.

### **REACTUALISATION DU PDPG : finalisation juin 2019**

2019 aura été l'année de la finalisation de ce travail conséquent, avec l'impression des documents composant le nouveau PDPG. Une restitution a été proposée aux A.A.P.P.M.A. en octobre 2019. A cette occasion une note de synthèse simplifiée a été remise aux A.A.P.P.M.A. ainsi qu'une clé USB comprenant l'ensemble des documents et informations.

Un arrêté préfectoral a été pris pour approuver administrativement ce document.

## **DEVELOPPEMENT, PROMOTION ET COMMUNICATION**

### **COMMUNICATION :**

Sur le plan promotionnel, la Fédération a été présente sur le salon de Cournon en janvier et au SANAMA en février.

Pour la 2ème fois nous avons participé en avril au forum du tourisme à St Paulien en avril 2019. Notre présence a été appréciée et nous avons mis en avant le tourisme halieutique en Haute-Loire.

Nous apportons également une aide matérielle aux A.A.P.P.M.A. dans le cadre de manifestations locales (documentation, banner stand, flamme...).

Une conférence de presse a été organisée au siège fédéral pour présenter le guide de la pêche 2019 et pour faire le bilan de la saison 2018. Nous avons réalisé plusieurs communiqués de presse pour l'ouverture de la pêche, pour la pêche au Lac du Bouchet ou pour les manifestations (Open Float-tube – fête de la pêche à la Mouche au lac du Bouchet).

Avec l'ARPARA, nous avons réalisé deux bulletins régionaux intitulés « Réseau pêche », plusieurs newsletters transmises aux pêcheurs de Haute-Loire et mises en ligne sur notre site internet.

La Fédération a également participé à la diffusion d'encarts « pêche » dans la presse locale avec le soutien de l'ARPARA et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Nous avons été partenaire du Festival RISE du film de pêche à la mouche. Cette manifestation a eu lieu le 9 mars 2019 au cinéma le Dyke du Puy en Velay.

La FNPF ayant reconduit son partenariat avec le Tour de France, le département de la Haute-Loire a connu une étape importante avec une arrivée à Brioude. Les A.A.P.P.M.A. ont été *Assemblée Générale de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire 2020*

associée à cette manifestation notamment en mettant en place des animations. Nous tenon à les remercier ainsi que tous les bénévoles présents sans quoi cela n'aurait pas été possible. Un saumon a été dessiné près du Pont de Lamothe. Des animations ont eu lieu à Brioude et entre Craponne et la Chaise Dieu.

La Fédération a poursuivi son investissement sur la communication via les réseaux sociaux pour rajeunir ses moyens de communication. La page Facebook « PECHE HAUTE LOIRE » à diffuser des informations relatives à la pêche en Haute-Loire, parfois avec l'assistance de l'ARPARA.

**DEVELOPPEMENT / PROMOTION :**

2 animateurs (Sylvain BÉAL, Yann FORLOROU) ont réalisé des animations sur l'année 2019. Nos actions de formation de nouveaux pêcheurs se poursuivent notamment par les Ateliers Pêche Nature (A.P.N.) au nombre de 3 seulement. Cela représentait environ 45 élèves en 2019.

Les salariés ont réalisé de nombreuses animations dans différents établissements scolaires ou centres de loisirs, ce qui représente 1250 enfants, ados ou adultes sensibilisés à la protection du milieu aquatique ou initiés à la pratique de la pêche.

100 personnes ont bénéficié des animations estivales organisées par la Fédération. Les animations proposées concernent :

- Pêche à l'écrevisse américaine en ville,
- Pêche au coup,
- Pêche du cristivomer au lac du Bouchet,
- Pêche à la mouche.

En parallèle, la Fédération réalise des animations à destination des seniors sur le bassin du Puy en Velay, des animations pour les étudiants en BPJEPS « pêche de loisir » et les publics de personnes en situation de handicap.

En 2019, la Fédération a réalisé une animation spécifique : un chantier école à Pont Salomon dans le cadre d'un projet du Lycée Montravel (42), spécialisé dans la formation des métiers d'aménagement du territoire et paysagers. L'A.A.P.P.M.A. les Amis de la Semène était évidemment associée.

Le projet comportait :

- Aménagement d'un sentier longeant le bief d'alimentation du plan d'eau de Pont Salomon (280 mètres linéaires).
- Débroussaillage des abords du bief.
- Excavation des végétaux.
- Aménagement d'une passerelle en bois au niveau du déversoir des eaux pluviales en provenance du réseau routier.



Concernant les événementiels :



- Le 21 septembre 2019 s'est tenu la 14<sup>ème</sup> Fête de la pêche à la mouche au Lac du Bouchet.
- Le dimanche 6 octobre dans le cadre d'un challenge interdépartemental, la Fédération a organisé le 7<sup>ème</sup> OPEN FLOAT-TUBE sur le barrage de Lavalette.

La Fédération a aidé les A.A.P.P.M.A. organisatrices de nombreux concours et manifestations. Plusieurs organisations dépassent largement nos frontières départementales.

La Fédération a proposé des Tee-shirts et autres goodies promotionnels pour les enfants qui ont été distribués aux A.A.P.P.M.A. notamment à l'occasion des fêtes de la pêche.

## TRAVAUX, AIDE ET SOUTIEN AUX ACTIONS DES A.A.P.P.M.A.

### TRAVAUX COORDONNES

La Fédération, les A.A.P.P.M.A. et la F.N.P.F. contribuent techniquement et financièrement aux travaux d'entretien des rivières, programmés et réalisés par le S.I.C.A.L.A ou le S.I.G.A.L. à hauteur de 5 % (pour tous les travaux réalisés par voies contractuelles : Contrat de Rivière, Contrat Territorial, Contrat Restauration Entretien...). Nous sommes associés aux programmations et suivis des travaux. On observe toujours un décalage de plusieurs mois entre la programmation et la réalisation des travaux.

En 2019 les demandes de paiement du SICALA ou du SIGAL représentent **20 464,68 €** de dépenses. Ces dépenses concernent des programmations de travaux des années 2016, 2017, 2018 et 2019. Une partie de ces travaux ont été financés par les indemnités des microcentrales perçues aux titres du préjudice environnemental (13 984,41€).

La plupart de ces programmations sont encore en cours avec des engagements financiers conséquents en attente de réalisation des opérations ou bien en attente des demandes de paiement. Ces engagements représentent actuellement environ 20 250 €.

### TRAVAUX ET FINANCEMENT DES A.A.P.P.M.A.

Concernant les travaux d'A.A.P.P.M.A. : les dépenses enregistrées d'après les bilans d'activités des A.A.P.P.M.A., en notre possession au 5 mars 2020, font apparaître un total de **15 216 € sur l'année 2019. Ce bilan ne prend pas en compte l'important travail d'entretien réalisé par les bénévoles des A.A.P.P.M.A. lors des journées de nettoyage organisées toute l'année.**

En 2019, nous n'avons pas eu de dossier de demande de subvention pour travaux d'A.A.P.P.M.A. pouvant bénéficier de subvention de la FNPF.

## FINANCEMENTS TRAVAUX OU PROJET

En 2019, la Fédération de Haute-Loire a monté 13 dossiers de demande de subventions à la F.N.P.F. pour des projets, travaux ou tenues des GPP. Ce qui représente un montant global de subventions de 15 832,63 €

Etat des lieux des dossiers de subvention FNPF 2019 :

- 13 dossiers ont été acceptés pour un montant prévisionnel de subvention de **15 832,63 €**,
- 8 dossiers sont terminés et les subventions ont été faites
- 6 subventions ont été réglées pour un montant de 6 187 €
- 2 dossiers sont terminés et les demande de paiement sont en cours
- 5 dossiers sont toujours en cours.

## FINANCEMENTS KIT-EMPLOI FNPF

Pour 2019, la Fédération a également bénéficié du soutien de la FNPF dans le cadre de la convention Kit-emplois pour un montant de **132 000,00 €**

## AUTRES FINANCEMENTS 2019

En 2019, La Fédération a également déposé d'autres dossiers auprès d'autres partenaires :

- 4 dossiers de demande de subvention auprès d'EDF pour un montant total attribué de **7 800,00 €**,
- 1 dossier auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de la convention FD-FNPF – Agence de l'Eau pour un montant de **36 000 €**.
- Nous avons bénéficié en 2019 du paiement de la subvention 2018 concernant la restauration de la continuité écologique (seuil du Cros pour **19 684,00 €**)
- 4 dossiers auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la Convention Régionale Pêche (CPO) pour un montant total de **53 450,00 €**.

## AIDES TECHNIQUES

Les agents de développement ont apporté une aide technique à plusieurs A.A.P.P.M.A. pour des conseils en termes de réaménagement de plan d'eau, de travaux, d'introduction de poissons, de création de parcours de pêche spécifiques, de travaux d'aménagement d'habitats et de protection des berges. Un conseiller technique donne son avis sur tous les dossiers de travaux. **Il est important de rappeler que cet avis est obligatoire en amont dans le cadre d'une demande de subvention.**

## AIDES ADMINISTRATIVES

La Fédération a également aidé les A.A.P.P.M.A. qui la sollicitent pour des informations ou conseils. Plus spécifiquement la Fédération aide les A.A.P.P.M.A. pour la création de leur fichier d'adhérents, la création d'étiquettes d'adhérents par exemple à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Le service comptable a assuré la formation ou l'appui technique des trésoriers d'A.A.P.P.M.A. pour une tenue de la comptabilité sous version informatique.

La Fédération a également formé de nouveaux dépositaires de cartes de pêche notamment de nombreux points d'office du tourisme de la Haute-Loire.

Vous venez de prendre connaissance du rapport des activités réalisées en 2019.

Il représente l'activité de la Fédération, du Conseil d'Administration fédéral et des salariés du siège social qui par leur travail quotidien permettent le développement de la pêche associative de loisir et la protection du milieu aquatique.

Ce rapport d'activité a été validé lors du Conseil d'Administration du 7 mars 2020

Je souhaite qu'il recueille l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette approbation constituera un encouragement dans les évolutions de notre Fédération pour développer la pratique de la pêche en Haute-Loire.

Le 7 mars 2020

**Le Président,  
Lionel MARTIN**

***APPROBATION DE L'ASSEMBLEE***

### **Orientations présentées :**

- Préparation du renouvellement des membres dirigeants des A.A.P.P.M.A. et de la Fédération
- Mise à jour de la note de cadrage sur les repeuplements en Haute-Loire
- Réflexion sur l'évolution de la réglementation en Haute-Loire pour 2021 vers une simplification
- Réflexion sur l'évolution de la gestion au lac du Bouchet pour 2021
- Microcentrales : suivi des dossiers en cours et défenses des milieux aquatiques :
- Relance APN pour un développement en 2021





**Informations réglementation 2020 :**

**Taille légale de capture du Brochet  
au Barrage de Lavalette  
2020**



Remise à l'eau obligatoire

**1 Brochet par jour et par pêcheur**

Remise à l'eau obligatoire



**La Haute Vallée de la Loire**  
A.A.P.P.M.A. du Pont de Chadron et de Goudet- Arlempdes

*Truite Fario*



**Quota et maille fenêtrée**

**4 Truites Fario entre 25cm et 35cm**

Les truites inférieures à 25cm et supérieures à 35cm doivent être remises à l'eau

*Ombre Commun*



**Quota Zéro :**

**Remise à l'eau obligatoire**

Fédération de Pêche et de Protection du Milieu  
Aquatique de Haute-Loire  
32 rue Henri Chas  
43000 LE PUY EN VELAY

[federation43@pechehauteloire.fr](mailto:federation43@pechehauteloire.fr)  
[www.pechehauteloire.fr](http://www.pechehauteloire.fr)

